

Compte-rendu de la Commission Culture

Réunion du mardi 6 décembre 2005

Présents :

- Madame Annie SAUVAGEOT / Mairie de Puichéric
- Monsieur Claude CARO/ Citoyen
- Madame Brigitte BALES/ Association de développement du Haut Cabardès
- Monsieur Jean Marie SALLES/ CDC du Cabardès au Canal du midi
- Monsieur BONNAFOUS/ Mairie d'Alzonne
- Monsieur DURAND/FAOL et Rapporteur suppléant de la Commission Culture
- Monsieur RIGAUD/ Citoyen
- Madame Vanessa NY / Association de développement du Cabardès au Minervois
- Monsieur Alain CAZALIS/ Mairie d'Alairac
- Monsieur Damien MATRON/ Association de développement AVEC
- Madame Monique de Lagrange/ Association Le Chaudron Minervois

Excusés :

- Monsieur BODEREAU/ Les Francas
- Monsieur ADIVEZE/Conseil Général
- Monsieur MENASSI/ CDC Piémont d'Alaric
- Monsieur PETITCOLIN / Directeur du Trénel
- Monsieur LASCORZ/ Mairie de Montclar
- Madame CAPERA/ Club 3^{ème} Age Limousis
- Monsieur Samuel MAINGUET/ Association de développement de Saissac
- Monsieur Gabriel SICRE/ Association de développement de Saissac
- Madame Isabelle DUFRANC/ Compagnie Portes Sud
- Madame Bénédicte PAYRAU/ CDC Minervois au Cabardès
- Monsieur Francis BELS/ CDC Haut Cabardès
- Monsieur Alain BAURES/FAOL et Rapporteur de la Commission Culture

Objectif de la réunion :

- 1/ Chaque membre de la Commission doit avoir lister les personnes à rencontrer par le cabinet d'études et amener les études existantes en rapport avec les équipements sportifs et culturels.
- 2/Valider l'ébauche du cahier des charges de l'étude.

Résultats :

1/ Madame Sauvageot, Mairie de Puichéric et Monsieur Cazalis, Mairie d'Alairac ont remis des projets et des contacts pour le Cabinet d'études.

2/A la lecture du Cahier des charges, Monsieur Matron se plaint du fait que ce cahier n'ait pas tenu compte des souhaits exprimés lors de la dernière réunion : séparer l'étude en 2 (équipements sportifs ET culturels).

Madame Lafon rappelle que la séparation n'est pas possible mais qu'il est demandé au Cabinet de nous donner en résultat une étude bien différenciée.

De plus, ETD (Entreprises, Territoires et Développement) préconise la jonction des deux études pour éviter les répétitions.

A la demande de la Commission, le Pays Carcassonnais précisera lors des appels téléphoniques de la part des Cabinets, que les acteurs de la Culture sont extrêmement demandeurs d'une étude afin de concrétiser des projets, sont moins structurés que les acteurs du Sport (Fédérations sportives) et que par conséquent, l'effort et la majeure partie de l'étude doit être concentré sur les équipements et les rencontres culturels.

Un débat animé a eu lieu sur l'identité culturelle : qu'entendait-on par Identité ? peut être en existe-t-il plusieurs ?etc

Il semble important de déterminer les points communs des habitants d'un territoire pour mettre à jour une Identité.

Monsieur Durand attire notre attention sur le fait de veiller à l'aménagement des futurs équipements à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

La commission Culture a repris le cahier des charges soumis par le Pays Carcassonnais et l'a modifié point par point : ci-joint l'exemplaire modifié.

Il est demandé à tous les membres de la Commission de le lire attentivement et de venir à la prochaine réunion afin d'apporter les dernières modifications.

Une liste de personnes à contacter par le cabinet d'études a été définie (liste jointe).

Afin d'aider le Cabinet d'études dans l'inventaire des équipements et afin qu'il perde le moins de temps possible dans cet inventaire, le Pays Carcassonnais a proposé d'envoyer le formulaire ci-joint aux 78 communes de son territoire :

Les agents de développement passeront dans chaque commune de leur territoire afin d'aider au remplissage de ce formulaire.

La prochaine réunion de la Commission Culture aura lieu le mardi 17 janvier à 18h00 dans les locaux du Pays Carcassonnais.

L'ordre du jour sera le suivant :

« Apporter les dernières modifications et valider le cahier des charges. »

Fin du compte-rendu.

**Validé par Monsieur DURAND et
Monsieur BAURES
Rapporteurs
Le 19/ 12 /2005**